



Paris, le 12 juillet 07

A l'attention de **Monsieur Guillaume CERRUTI**
Directeur de la DGCCRF
Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
139 rue de Bercy
75012 Paris

Objet : Commercialisation d'un portable GPS pour enfant

Monsieur le Directeur,

La société CarTelematics commercialise depuis peu un portable GPS destiné explicitement aux enfants âgés de 8 à 10 ans. En sus d'appels passés et reçus avec ce portable, le Kiditel permettra aux parents de suivre leur progéniture en temps réel. Les inquiétudes sanitaires générées par une exposition continue du cerveau aux champs électromagnétiques ont amené l'Etat à imposer la présence d'un certain nombre d'informations au travers d'un décret d'octobre 2003.

Parce que les enfants sont particulièrement sensibles à ce type d'exposition, recevant 60% de radiation de plus que le cerveau d'un adulte, nous considérons que cette société doit produire, sur le champ, l'ensemble des documents réglementaires justifiant le respect strict de la loi. A défaut, nous vous serions reconnaissant de bien vouloir prendre toutes mesures conservatoires nécessaires à la protection d'un public jeune et particulièrement sensible.

Des négociations commerciales semblent sur le point d'aboutir à une diffusion, potentiellement massive, du Kiditel dans les linéaires de certains supermarchés, et ce, dès la rentrée de septembre. La commercialisation dudit portable va pourtant à l'encontre de toutes les préconisations émises par les agences spécialisées notamment l'AFSSE et a provoqué le courroux justifié du Président de la CNIL associant ce portable à la recréation d'un cordon ombilical enfermant psychologiquement l'enfant dans un tête-à-tête avec ses parents à un âge où ce dernier doit au contraire apprendre à s'émanciper progressivement.

A l'occasion d'une audience que le cabinet de Madame BACHELOT, Ministre de la santé, de la jeunesse et des sports, a bien voulu nous accorder, il nous a été proposé de prendre directement contact avec la DGCCRF afin que votre direction vérifie la comptabilité de cette commercialisation avec les lois et règlements en vigueur.

Nous espérons que votre direction aura à cœur de mener enquête auprès d'une société qui ne semble pas encline à revoir une position que nous jugeons strictement contraire aux intérêts de santé publique.

Nous vous remercions de l'attention que vous avez bien voulu porter à cette demande.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de nos sentiments les plus courtois.

Janine LE CALVEZ,
Présidente de Priartém

Stéphen KERCKHOVE,
Délégué général d'Agir pour l'Environnement